

Option Hippologie Equitation

Objectifs

- Découvrir et approfondir des connaissances théoriques et pratiques dans le domaine du cheval,
- Concilier passion et études,
... mais aussi permettre d'obtenir des points supplémentaires aux épreuves du baccalauréat.

Les classes concernées

- Seconde générale,
- 1^{ère} STAV Aménagement et Production,
- 1^{ère} Bac S Ecologie-Agronomie-Territoire.

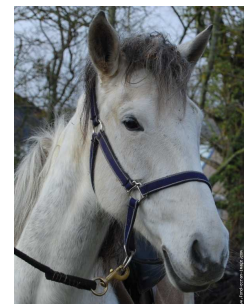


Le centre équestre

- Les séances d'équitation se dérouleront à proximité de l'établissement au centre équestre « l'orge sucrée » situé à Cazilhac (transport assuré par le lycée).

Organisation

- 1 h par semaine d'hippologie (morphologie, alimentation, pathologies courantes, élevage, métiers du cheval...) assurée par une enseignante du lycée.
- 2 h de pratique autour du cheval et d'équitation assurées par une monitrice diplômée ; la répartition est faite par groupes de niveau homogène.
- Le passage des galops est possible.
- L'évaluation se fera sous la forme de CCF (hippologie et équitation).



Conditions et inscriptions

L'option est ouverte quel que soit le niveau d'équitation de l'élève.

Compte tenu de la prestation extérieure à l'établissement, l'option nécessite une participation financière des familles.

La licence délivrée par la Fédération Française d'Equitation est obligatoire.

Pour tous renseignements :

LEGTA "Charlemagne" Route de St Hilaire
11000 CARCASSONNE - Tél. : 04-68-119-119

Mail : legta.carcassonne@educagri.fr

Web : www.epl.carcassonne.educagri.fr



Descriptif

Cette option est ouverte au lycée depuis septembre 2012. Elle est proposée en priorité aux élèves de la voie Générale et Technologique.

Présentation et organisation de la formation

Les élèves entrant en Seconde s'engagent à suivre l'option toute l'année scolaire. Les élèves entrant en 1^{ère} s'engagent à suivre l'option 2 ans.

La formation des cavaliers est structurée par niveaux, lesquels sont évaluables par l'intermédiaire d'objectifs d'apprentissage qui correspondent à des capacités que les cavaliers doivent acquérir et sur lesquels ils sont évalués.

La formation, d'une durée hebdomadaire de 3 heures, est répartie entre :

- l'hippologie (1 heure en salle)
- la pratique de l'équitation et autour du cheval (2 heures).

Les cours ont lieu au Centre équestre « l'orge sucrée » situé à Cazilhac et sont réalisés sur le temps scolaire.

Objectifs

- Permettre à chaque élève un apprentissage progressif validé par l'obtention d'un Galop par an,
- Découvrir le cheval dans son environnement,
- Acquérir des connaissances liées à la filière du cheval.,
- Pratiquer l'équitation.

Partie théorie	
1 ^{ère} année de formation : - Découverte de l'animal et de son environnement, - Anatomie du cheval, - Soins spécifiques, - Règles de sécurité autour et sur l'animal.	2 ^{ème} année de formation : - La reproduction, - La filière équine, - L'alimentation, - Les différentes tares.
3 ^{ème} année de formation - Les règlements des différentes disciplines olympiques : dressage, concours complet et CSO. - Les différents métiers liés au monde du cheval. - Evaluation et choix d'un cheval suivant la discipline pratiquée.	
Pratique équestre	
Cours de niveaux différents selon le programme des galops officiels. Participation aux soins des chevaux	

Les cours sont encadrés par un enseignant titulaire du Brevet d'Educateur Sportif aux Activités Equestres pour la partie « Equitation » et par un enseignant du LEGTA pour la partie « hippologie ».

Evaluation

Les élèves de Seconde auront une évaluation formative par trimestre.

Chaque élève est évalué en contrôle continu des connaissances pendant l'année scolaire. (1 CCF en 1^{ère} et 1 CCF en Terminale). En pratique équestre, l'évaluation sera faite suivant le programme officiel institué par la fédération française d'équitation. Les points supérieurs à 10 seront capitalisés pour l'obtention du diplôme.

Les élèves qui le désirent peuvent passer les galops visés par la Fédération Française d'Equitation.

Equipement et participation financière

Pour 2017/2018, une contribution d'un montant de 300 € est demandée aux familles pour participer aux frais de fonctionnement. Les élèves doivent souscrire une licence de pratiquant. Celle-ci est notamment obligatoire pour délivrer les galops (Environ 25 € pour les moins de 18 ans ou 36 € pour les plus de 18 ans, à la charge des familles). Il faudra posséder une tenue d'équitation :

- Obligatoire : bombe, bottes, pantalon, protège-dos
- Conseillé : gants, cravache.